

Fiche de poste coordonnateur ULIS école

Messia-Sur-Sorne / Montmorot

PERSONNEL CONCERNÉ

- Enseignant du premier ou du second degré titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent : CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI ou 2CA-SH.
- Enseignant du premier ou du second degré engagé dans la formation CAPPEI ou qui souhaite s'y engager.

CADRE

Le dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) accompagne, sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS), des élèves inscrits dans une classe de l'établissement. Il permet ainsi à des élèves notifiés par la MDPH de bénéficier d'une aide particulière organisée par le coordonnateur du dispositif.

MISSIONS DU POSTE

L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

Le coordonnateur doit donc :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves en s'adaptant aux évolutions de leurs besoins spécifiques : organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'enseignant référent de scolarisation ;
- Coordonner et gérer les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif.

COMPETENCES REQUISES

- Connaître les démarches adaptées dans le cadre des disciplines fondamentales du Socle Commun (particulièrement français et mathématiques) et connaître des modalités de travail différencié et/ou adapté aux besoins des élèves en particulier.
- Disposer d'éléments de connaissance sur le handicap.
- Connaître la réglementation relative au handicap et aux aménagements d'examens
- Connaître le système éducatif, les procédures d'orientation (MDPH et Education nationale), les examens (CFG et Brevet pour le collège, CAP et Bac Pro pour le Lycée Professionnel).
- Etre capable de définir des objectifs d'apprentissages individualisés, d'établir des progressions et des programmations en fonctions des objectifs du PPS, de mettre en place des situations d'apprentissage par groupes de projet et groupes de besoin, d'évaluer et de rendre compte des progrès et des obstacles.
- En lien avec le directeur de l'école, être capable d'assurer la liaison avec les autres enseignants de l'établissement, de favoriser l'inclusion et d'organiser les emplois du temps.

- En lien avec l'enseignant référent de scolarisation, assurer la liaison avec les familles et les partenaires.

PARTICULARITES DU POSTE

Le poste est réparti sur deux écoles, chacune pouvant accueillir six élèves bénéficiant du dispositif. Le temps de présence du coordinateur est équitablement divisé à raison de deux matinées et deux après-midis par école.